RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3J SOLAR
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 Rue de Sarlième
63800 COURNON D'AUVERGNE

940 898 752 RCS CLERMONT FERRAND

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 19 JUIN 2025

Le 19 Juin 2025,

A 15 heures,

La société SAS 3J, Société par actions simplifiée au capital de 99 690 000 euros, ayant son siège social 13 rue de Sarlième, 63800 COURNON D'AUVERGNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT FERRAND sous le numéro 498 165 604,
Représentée par Monsieur Jean-Philippe REY, en sa qualité de Président,

Associée Unique et Présidente de la société 3J SOLAR,

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- **Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,**

- **Modification corrélative de l'article 21 des statuts,**

- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au **31 août**.

L'exercice social en cours (premier exercice), ouvert le 14 Février 2025 aura donc une durée exceptionnelle de 6 mois et 15 jours et sera clos le 31 août 2025.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 21 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 21 - EXERCICE SOCIAL *(modifié suivant DAU du 19 Juin 2025)*

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er septembre et finit le 31 août.

Par exception, le premier exercice, commencé le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, se terminera le ***31 Août 2025****. »*

[redacted]

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*

La présente décision sera mentionnée sur le registre des délibérations tenu au siège social.

Pour la société SAS 3J,
M. Jean-Philippe REY

